



## Dettes Bouygues télécom

-----  
Par ano12345

Bonjour, je vous contacte par rapport à un litige que ma compagne rencontre avec Bouygues, il y a quelques années, ma compagne a voulu payer une facture de son père, sauf qu'il s'avère que son père avait des impayés (pourtant elle avait demandé si c'était le cas et on lui avait répondu que non, malhonnêteté de Bouygues...). Le problème est que toutes les factures ont été transférées sur le compte de ma femme et maintenant, elle se retrouve avec une dette de plusieurs milliers d'euros et Bouygues disent qu'ils ne peuvent rien faire.

Pensez-vous qu'il y a des recours ?

Merci à vous et bonne soirée !

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Est-elle la tutrice ou son père est-il mort ? Parce que sinon, l'opérateur n'avait pas à lui dire que son père avait des dettes. Ce n'était pas de la malhonnêteté, mais le respect de la vie privée de son père.

Le problème est que toutes les factures ont été transférées sur le compte de ma femme et maintenant, elle se retrouve avec une dette de plusieurs milliers d'euros et Bouygues disent qu'ils ne peuvent rien faire.  
A quel titre ces dettes lui ont été transférées à elle ?

-----  
Par ano12345

Non son père est juste mauvais payeur... Et elle a demandé ça, car elle ne voulait justement pas se retrouver à payer pour lui.

Elle a demandé à payer une facture et on lui a tout transféré, je pense qu'elle a donné son rib ou quelque chose comme ça.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est très curieux cette histoire. Elle aurait pu donner l'argent à son père et basta.

Du coup elle a transféré l'abonnement à son nom ? Sinon elle ne doit rien, c'est le titulaire de la ligne qui doit payer. Elle doit réclamer par courrier RAR puis saisir le médiateur.